

BULLETIN DE PAIE

01/12/2024 au 31/12/2024

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
BATIC	P0263/00008/A0RM0/0	Apprenti maçon
57 Rue Keyworth	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
59750 FEIGNIES	1 09 07 59 392 407 23	Coeff Niv Pos
Siret / Ape : 82451203200015 / 4120A	Date d'entrée 02/09/2024	sortie ancienneté 02/09/2024
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	M. BOUCARDET D ALESSIO Raffaële	
	17 Rue Jules Huart	
	59131 ROUSIES	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base en % du SMIC	151,67	4,7500	720,43		
Congé non payés bâtiment du 24/12/2024 au 31/12/2024	-35,00	4,7500	-166,25		
Prime de panier (bât sans ab.)	11,00	3,9000	42,90		
TOTAL BRUT	116,67		597,08		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	597,08			7,0000	41,80
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	597,08	0,8700	5,19	1,7200	10,27
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	597,08			7,3100	43,65
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	597,08	6,9000	41,20	8,5500	51,05
Sécurité Sociale déplafonnée	597,08	0,4000	2,39	2,0200	12,06
Complémentaire Tranche 1	597,08	4,0100	23,94	6,0100	35,88
Exonération apprenti	597,08	11,3100	-67,53		
FAMILLE	597,08			3,4500	20,60
ASSURANCE CHÔMAGE	597,08			4,3000	25,67
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					4,01
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES					109,17
PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-211,90
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			5,19		142,26
paniers non soumis	11,00	10,1000	111,10		

NET SOCIAL						591,89	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU						702,99	
Impôt sur le revenu		Base		Taux non personnalisé		Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source		0,00		0,00		0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées						0,00	0,00
Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER 702,99 €	
MOIS	116,67	2 866,84	597,08	5,19	591,89	142,26	REGLEMENT Chèque
CUMUL	543,68	13 814,84	2 786,53	24,22	2 762,31	657,94	DATE DE PAIE 31/12/2024
Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.						Total versé par l'employeur	
						739,34	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

01/12/2024 au 31/12/2024

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
BATIC	P0263/00007/A0RMW0/0	Apprenti maçon
57 Rue Keyworth	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
59750 FEIGNIES	1 06 02 59 392 300 03	Coeff Niv Pos
Siret / Ape : 82451203200015 / 4120A	Date d'entrée 20/05/2024	sortie ancienneté 20/05/2024
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	M. BOUTTEAU Benjamin	
	36 Rue Ste Emilie	
	59600 MAUBEUGE	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base en % du SMIC	151,67	7,1300	1 081,41		
Congés payés bâtiment le 10/12/2024	-42,00	7,1300	-299,46		
Congés payés bâtiment du 24/12/2024 au 31/12/2024					
Prime de panier (bât sans ab.)	11,00	3,9000	42,90		
TOTAL BRUT	109,67		824,85		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	824,85			7,0000	57,74
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	824,85	0,8700	7,18	1,7200	14,19
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	824,85			7,3100	60,30
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	824,85	6,9000	56,91	8,5500	70,52
Sécurité Sociale déplafonnée	824,85	0,4000	3,30	2,0200	16,66
Complémentaire Tranche 1	824,85	4,0100	33,07	6,0100	49,57
Exonération apprenti	824,85	11,3100	-93,29		
FAMILLE	824,85			3,4500	28,46
ASSURANCE CHÔMAGE	824,85			4,3000	35,47
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					5,54
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					154,04
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-292,74
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			7,17		199,75
paniers non soumis	11,00	10,1000	111,10		

--

NET SOCIAL			817,68	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			928,78	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	928,78 €
MOIS	109,67	2 742,19	824,85	7,17	817,68	199,75	
CUMUL	921,69	23 258,79	7 143,27	74,14	7 105,13	1 741,36	
Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.							
RELEMENT							Chèque
DATE DE PAIE							31/12/2024

Total versé par l'employeur
1 024,60

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.